



## Accident alcool dommage sur la voie public

Par **Luffy86**, le **19/12/2016** à **12:19**

Bonjour,  
Je vous contact aujourd'hui suite à un accident que j'ai eu dans l'été 2015.  
Les faits:  
Ete 2015 j'emprunte la voiture d'un amis en sortant de boite pour rentrer chez moi (je suis seul dans la voiture ) j'ai un accident sur la route du retour ou j'occasionne des dommages sur la voie public (panneau publicitaire, lampadaire), la voiture est épave et j'ai de l'alcool dans le sang 1.3gr pour 0.5.  
Je passe la nuit en cellule de dégrisement, sors le lendemain après avoir été auditionné, je fais un chèque a mon amis pour sa voiture. Lui étant assuré au tiers.  
Je remplis également pour son assurance un document comme quoi s'est moi qui conduisé le véhicule etc...  
18mois après l'assurance de mon amis lui envoie un document qu'il doit et que je doit compléter, la dessus il me demande si prise de sang ou non au moment de l'accident, éthylomètre ou non avec résultat obtenus.  
Ma question est donc la suivante pourquoi me demande il sa maintenant? sachant que d'après se que j'ai compris en cas d'accident les dommages occasionné aux tiers sont couvert par l'assurance peut importe l'état du conducteur.  
Peuvent ils se retourner contre moi pour que se soit moi qui règle la facture?  
Dois je répondre à leur courrier sachant qu'ils ne me l'ont pas adressé personnellement?  
Je vous remercie par avance.

Par **chaber**, le **19/12/2016** à **13:46**

bonjour  
Même sous l'emprise d'alcool les dommages causés à autrui sont toujours garantis par la responsabilité civile. Les autres garanties du contrat sont exclues.  
[citation]Peuvent ils se retourner contre moi pour que se soit moi qui règle la facture? [/citation]  
non  
Votre ami a peut-être une clause de conduite exclusive ou une clause concernant les jeunes chauffeurs, ce qui engendrerait la réclamation d'une franchise  
naviez-vous fait état dans la déclaration que vous étiez sous l'emprise d'alcool et que vous étiez le conducteur?

Par **Luffy86**, le **19/12/2016 à 14:02**

Ils savent que j'étais le conducteur du véhicule, je ne me souviens pu si l'assurance m'avait déjà demandé si j'avais de l'alcool ou des substances dans le sang.rnrnMais il me semble avoir deja remplis un papier similaire apres l'accident.rnrnEtes vous certains que l'assurance ne peut pas se retourner contre moi?rnrnJ' ai effectivement lus que les dommages au tiers été couvert peu importe les circonstances, mais je pense qu'ils peuvent se retourner et me demander de payer non?rnrnCar je ne vois pas pourquoi il me demanderait ces informations s'ils ne peuvent rien me demander.

Par **jodelariege**, le **19/12/2016 à 14:29**

bonjour les dommages causés au tiers sont couvert mais vous n'êtes pas un tiers .....donc vous êtes responsable des dommages

Par **Luffy86**, le **19/12/2016 à 14:35**

euh, moi conducteur, le tiers la ville ( car dommage sur la voie public) // donc mes propres biens , blessures ne sont pas couvertes mais les dommages que j'ai causé sont bien à des tiers...

Par **chaber**, le **19/12/2016 à 15:27**

[citation] les dommages causés au tiers sont couvert mais vous n'êtes pas un tiers .....donc vous êtes responsable des dommages[/citation]les dommages au véhicule ont été réglés.rn[citation]je fais un chèque a mon amis pour sa voiture. Lui étant assuré au tiers. [/citation]rnrn[citation]le tiers la ville[/citation]tout à fait